

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 février 2015

Délibération n° 2015 - 5/02/2015 - 12

Appel à projets « Equipements pédagogiques 2015 »

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 février 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 pour (unanimité) :

**le calendrier de gestion, la procédure et la définition des critères de sélection des projets
« Equipements pédagogiques 2015 ».**

Dijon, le 6 février 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé des votes et avis de la séance de la CFVU du 2 février 2015
Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 26 janvier 2015*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu de la séance du Lundi 26 janvier 2015

Ouverture de la séance à 8 heures 40.

1. Informations générales

Grégory WEGMANN évoque la préparation du futur contrat et précise qu'un comité suivi formation a été constitué fin 2014 pour suivre la procédure d'évaluation des formations (retour demandé pour le 31 mai aux composantes) et le volet réussite des étudiants dans le cadre de l'évaluation de l'établissement menée avec l'HCERES. Un groupe de travail va également fonctionner (première réunion le 26/01) avec une réunion par mois. Il a été constitué de manière ad-hoc avec pour objectif que chaque composante soit représentée et qu'une large palette de compétences soit réunie. Sa composition sera précisée lors de la réunion du 3 février 2015 et les comptes rendus seront diffusés.

Il faut avoir en tête le fait que trois niveaux d'évaluation sont menés en parallèle : mention, champ, établissement.

Un atelier est proposé par l'AMUE les 27/28 aux établissements de la vague B au sujet de l'accréditation. Un binôme par université se rendra à cet atelier.

Frédéric DEBEAUFORT a assisté le 23 janvier 2015 à une réunion au ministère concernant l'enregistrement des formations universitaires au RNCP. Il en ressort que cette démarche est très complexe. La DGESIP cessera bientôt d'intervenir sur ce dossier. Seuls le Pôle Emploi et la CNCP traiteront les dossiers. Cela pose un gros problème pour les financements. On note par exemple que les professions réglementées ne peuvent figurer au RNCP compte tenu du fait qu'elles ne sont pas accessibles par VAE (domaine Santé concerné notamment).

Sébastien CHEVALIER souligne le fait que l'absence des UFR au salon Studyrama a été remarquée. Les IUT, les écoles d'ingénieur, l'IAE Dijon étaient présents.

Grégory WEGMANN précise que c'était un test. L'an prochain, la question sera peut-être abordée différemment. Ce sujet sera évoqué en réunion des directeurs de composantes. Les services d'orientation étaient présents. Il est vrai que les familles sont en attente d'information de manière assez forte. Le problème du financement se pose. Il faudrait que les composantes puissent financer au moins en partie mais cela est impossible pour certaines.

Il y a un vrai problème entre les établissements publics et privés. La concurrence est très forte. De nombreux « bachelors » sont créés et faussent l'information. Une discussion s'engage sur l'utilité et l'efficacité de participer à ce salon. Il faut en effet distinguer entre la visibilité que peut apporter ce salon et les réels effets que peut avoir cette participation. Il est souligné que pour certaines filières, cela permet de diffuser de l'information de manière ciblée (différence L1/CPGE par ex).

Le constat est fait que nous manquons de données objectives permettant d'analyser cette situation et les réels impacts que peut avoir la participation de l'UB à ce salon. En tout cas la réflexion est lancée pour 2016.

2/ Projets internationaux (en lien avec le Pôle International)

Bernhard ALTHEIM présente les deux projets non diplômants.

Le premier concerne un accord entre le JAPON - Toyota Technological Institute (TTI) et l'ESIREM (porté par Frédéric Smektala).

Il s'agit d'un nouvel accord qui prévoit l'organisation de stages dans le cadre des formations d'ingénieurs des deux établissements (domaine matériaux/physique). A priori, il n'y avait pas obligation de signer un accord formel mais le partenaire japonais l'a demandé. Cela permettra en outre de passer un accord avec une autre composante le cas échéant.

Le second accord concerne l'UFR Sciences et techniques (porté par Albert Dipanda). Il s'agit de l'adhésion de l'UB à un consortium de 45 universités européennes pour pouvoir participer à des projets européens dans le domaine des technologies d'information et de communication. L'avis du Pôle Recherche a été demandé.

3. Appel à projets « Equipements pédagogiques 2015 » : calendrier de gestion, procédure, définition des critères de sélection des projets

Grégory WEGMANN présente ce dossier aux membres de la CP. Il rappelle que l'enveloppe financière est de 800000 euros, avec un cofinancement Région / Université. Il précise que cette enveloppe a été légèrement dépassée cette année (+35 567€).

Les critères d'éligibilité sont : projet à implication pédagogique directe, en lien avec les grandes orientations du contrat pluri-annuel. Les dossiers sont répartis, comme acté l'an passé, en deux rubriques. En effet, compte tenu de la nature des demandes, il est apparu indispensable de scinder en deux grands « domaines » ces dossiers :

➤ Rubrique 1 – Projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes

➤ Rubrique 2 – Projets innovants répondants à un ou plusieurs des critères suivants :

Les langues et l'international

L'innovation pédagogique

Les projets inter-composantes

Les projets pluri-annuels

Les projets des sites territoriaux

Les financements pour les sites territoriaux sont importants afin de garantir leur développement. Les composantes sont fortement incitées à présenter des projets communs.

Un bilan des sommes allouées en année N-1 en fonction des rubriques est présenté :

R1 - Les équipements obsolètes : 544 311€ en 2014 soit 65%

R2 – Innovations pédagogiques : 156 244€ en 2014 soit 18,7%

R2 – Projets inter-composantes : 58 171 € en 2014 soit 7%

R2 – Projets pluri-annuels : 73 880 € en 2014 soit 9%

R2 – Projets sites territoriaux : 2 961€ en 2014 soit 0,35%

R2 - Langues & international : 0

Total : 835 567 € (dont 15 789 € financés par les composantes)

Le calendrier prévisionnel (avancé par rapport à 2014) est détaillé :

- Lancement de l'appel aux composantes : après le CA du 5 février 2015 (comparatif N-1 : 27 mars en 2014)
- **Date limite de retour des demandes au Pôle Finances : vendredi 13 mars 2015** (comparatif N-1 : 9 mai 2014)
- Examen des demandes : CP 21 avril 2015 (N-1 : 12 juin 2014), CFVU 13 mai 2015 (N-1 : 25 juin 2014), CA 27 mai 2015 (N-1 : 3 juillet 2014)

Patrick DANAUDIÈRE souligne le fait que le calendrier ainsi établi est cohérent. En 2014, les livraisons ont été extrêmement tardives et cela a posé des problèmes.

Il est rappelé que la CP ne se prononcera pas sur la validation des projets tels que hiérarchisés par les composantes. Elle a surtout un rôle d'alerte. Il y a ensuite vote en CFVU/CA avec des arbitrages. Jean-Pierre THIBAUT repose la question des équipements pouvant être demandés par l'UB compte tenu de leur intérêt transversal (ex : traitement des QCM par code-barres... : STAPS, Sciences Humaines, pourraient être intéressées). Grégory WEGMANN indique que la configuration de cet appel à projets valorise les projets inter-composantes donc il faut voir via ce biais-là. Il est précisé que tout ce qui est lié à la mise aux normes (hygiène-sécurité) se rattache à la rubrique n° 1 de l'appel à projets.

4. Modulation des plannings du campus de Dijon : expérimentation

Thomas THEVENIN, enseignant en Géographie et Aménagement du territoire, présente aux membres de la CP ce projet, mené en lien avec Anne GIROLLET, Vice-Présidente. Il rappelle que la Communauté d'agglomération du Grand Dijon a demandé en mai 2014 que l'université lance cette réflexion en sa qualité de « grand équipement » (tels le CHU...). La question des déplacements est en effet très importante et de nombreuses villes réfléchissent à des modulations de plannings (Rennes, Montpellier...). Le constat fait est que de 7h30 à 8h les rames de tramway sont saturées.

Un diaporama est diffusé en séance (cf annexe 1).
Les cinq rubriques suivantes sont détaillées :

Objectifs : optimiser la gestion des flux

Thèmes de réflexion :

Les actions possibles : Quelles UFR ? Quelles années (L et/ou M) ? Décalage 15 ou 30 minutes ? Journée/demi-journée ?

Réflexions sur les impacts : disponibilité des salles, compatibilité des plannings, pause méridienne

Les acteurs concernés : Vie étudiante Scolarité Planning Patrimoine CROUS

Une démarche en 5 étapes :

Octobre 2014 : Groupe de travail (UB)

Novembre 2014 : Etude de faisabilité (UB)

Mars 2015 : Construction de scénarios et étude d'impact (UB, GD, Divia, CROUS)

Rentrée 2015 : Expérimentation

Début 2016 : Bilan et consultation pour une généralisation du dispositif (UB)

Principes retenus par le groupe de réflexion :

- L'action doit porter sur un minimum de 1000 étudiants (5% selon l'expérience rennaise)
- Le dispositif concerne plus les bâtiments que les composantes
- Privilégier la modulation sur les gros effectifs en particulier L1 et L2
- Pour éviter une déperdition sur les salles un décalage de 30 minutes est préconisé
- Pas de généralisation mais expérimentation

Cadre de l'expérimentation :

Critères : Des débuts de cours à 8h fréquents pendant la semaine,
 Une stabilité des horaires au cours de la semaine et entre les semestres,
 Une faible mutualisation des enseignements avec d'autres filières
 Bâtiment Droit-Lettre

Sélection : Bâtiment Droit-Lettre
 UFR avec de gros effectifs : Droit – Sciences humaines
 Réflexion conduite sur le niveau licence

Thomas THEVENIN précise que dans le contexte des travaux dans le bâtiment Droit-Lettres, on s'est aperçu que la « mise en réserve » de salles était possible.

Le fait de pouvoir limiter les cours à 18h-19h est quasi impossible pour certaines filières dans lesquelles des consultants extérieurs interviennent car ils font cours après leur travail.

Le Conseil de l'UFR Droit du 7 novembre 2014 a validé l'expérimentation en L1 Droit et L2 AES pour la rentrée 2015.

Sébastien CHEVALIER souligne l'intérêt de cette démarche. Des modulations ont été tentées à l'ESIREM mais sans succès compte tenu de la complexité de gestion des amphithéâtres et des salles.

Thomas THEVENIN précise que Renaud AUBERT, responsable du planning Droit-Lettres a beaucoup travaillé sur ce dossier afin que toutes les solutions soient envisagées.

Si l'expérimentation est positive, cela sera proposé à d'autres composantes mais cela restera limité car si on module tout, il n'y aura plus de modulation in fine. Mais est-ce que 1200 étudiants suffiront ?

Jean-Pierre THIBAUT évoque la filière psychologie qui compte un flux important. Thomas THEVENIN indique que la composante sciences humaines a été sollicitée mais n'a pas donné suite. Il faudra voir ce qui est possible par la suite.

Mustapha CHERKAOUI-MALKI revient sur l'horaire : ne faudrait-il pas commencer les cours à 7h30 ?

Cet horaire pose le problème d'ouverture des bâtiments et des agents étant présents ou non.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le problème de la restauration et des files d'attente au CROUS.

Thomas THEVENIN précise que le dossier est vu sous l'angle des transports donc il ne dispose pas de données pertinentes sur ce sujet. Les cafétérias sont vite saturées. Il faudrait par ailleurs que les étudiants de Santé aillent au restaurant Mansart plutôt que Montmuzard.

Stéphane AROULE demande comment seront évalués ces dispositifs. Une enquête sera faite par Divia avec des comptages à la fois physiques et via l'exploitation des validations de cartes sur les bornes Divia dans les trams/bus (attention à la fraude, de 5 à 7%, qui brouille un peu les chiffres).

L'expérimentation sera faite sur une année pour laisser un temps de réflexion suffisant.

Sébastien CHEVALIER demande pourquoi le créneau de 2h est privilégié et non celui de 1h30. Le créneau de 2h rend les étudiants moins captifs. Il est apparu que c'était plus facile de gérer avec ces créneaux de 2h que ceux de 1h30.

En L1, les étudiants ont besoin d'encadrement donc on ne peut guère penser à des cours en visioconférence. Une discussion s'engage sur les difficultés rencontrées sur certaines lignes gérées par Divia (liane 5, Corol..). La question de la gratuité des transports sur le campus est reprise (déjà abordée antérieurement, avec motion au CA de l'UB, refus du Grand Dijon).



Les observations formulées en séance seront relayées en CFVU

5. Compte rendu relatif aux dynamiques du Plan Réussite en Licence à l'UB et présentation de la nouvelle phase d'évaluation

Cathy PERRET du CIPE présente en séance un diaporama (cf annexe 2) relatif aux dynamiques du Plan Réussite en Licence à l'UB et à la nouvelle phase d'évaluation.

Un suivi administratif de chaque action :

Aménagements du dispositif d'évaluation du PRL à l'uB (limites du précédent suivi)

Tentative pour orienter les réflexions des équipes enseignantes pour dépasser les comptes rendus organisationnels

2 volets : informations sur les actions réalisées en 2012-13 ; les actions abandonnées par les équipes pédagogiques depuis l'introduction du PRL dans l'établissement.

Des difficultés : bilan mitigé de l'utilisation d'une application web (remontée web : 35%), nombreux échanges avec les composantes et les responsables PRL à identifier

Précautions méthodologiques : pas de comparaison directe avec le précédent rapport.

60 formations de l'uB ont participé au suivi du PRL 2012-13 ; 6 formations n'ont pas fait de retour sur le PRL : taux de retour en augmentation.

Amélioration de la qualité des informations collectées (réussite & thèmes des vagues précédentes)

- Aspects positifs plus souvent renseignés que les négatifs
- Plus de réponses pour les thématiques relatives aux étudiants (que celles relatives aux enseignants). Thématique du développement professionnel des enseignants le moins souvent renseignée

164 actions PRL ont été offertes aux étudiants de l'uB en 2012-13 en licence, en DUT et en PACES.

68% des actions ont pour ambition de permettre l'acquisition ou le renforcement de connaissances et/ou de compétences chez les étudiants. Le deuxième objectif avancé par les équipes enseignantes est nettement moins fréquent : 20% des actions mettent en avant l'accompagnement et le soutien individualisé. Les autres objectifs sont plus marginaux avec moins de 10% des actions concernés.

Actions abandonnées sur 5 ans : 34 actions expérimentées une ou plusieurs années progressivement : 14 en L1, 16 en L2, 2 en L3 et 2 en DUT. Abandon du PRL dans certaines formations : L1 Lettres Modernes, L2 Lettres Modernes, L3 Histoire de l'art et archéologie, L3 Musicologie, L3 LEA, L3 Lettres Modernes et L3 APAS. soit 17 actions. Certaines actions proposées à l'issue des appels d'offres internes et ayant obtenu un accord pour financement par les instances universitaires n'ont en fait jamais été proposées aux étudiants. 4 formations sont concernées pour 7 actions

Une analyse pour 2012-13 : une analyse longitudinale des choix formulés par les mêmes formations de licence -Type de dispositifs, nature et nombre objectifs, niveau, conditions de réussite l'année précédente à la réalisation des actions, la taille des proportions étudiantes, des actions rattachées à des formations ayant un nb d'action PRI en baisse en augmentation ou constant

Constats : baisse du nombre de dispositifs PRL ; pas de différences significatives dans la répartition par niveau, par secteurs disciplinaires, ni selon la taille des promotions étudiantes ou les conditions de réussite Augmentation des objectifs affichés par les actions. Pas de modification de la cartographie des actions PRL : inertie du PRL. Aucune spécificité quant aux indicateurs de réussite aux examens, d'effectifs étudiants ou de secteur disciplinaire.

Des constats antérieurs qui perdurent : variété des dispositifs PRL (type - modalités d'organisation – bénéficiaires). Des dispositifs cherchant à garder les étudiants dans la même filière.

Les besoins et difficultés auxquelles se heurtaient les équipes pédagogiques transparaissaient dans leurs choix : faible niveau ressenti des pré-acquis des étudiants, volume horaire des maquettes de formation jugé insuffisant et conditions d'enseignement vécues comme inadéquates

Les équipes pédagogiques privilégient des actions ayant trait au cœur du métier d'enseignant, à savoir l'acte d'enseigner

Les objectifs privilégiés : acquisition de connaissances et de compétences (pas de prise en compte d'autres facteurs de réussite)

Pas de différences majeures entre les filières (sauf secteurs scientifiques plus orientés vers préparation de l'insertion professionnelle). Visions contrastées sur les dispositifs

Changement des équipes enseignantes. Les nouvelles tâches liées au PRL ont été progressivement intégrées par les enseignants

Quid de l'efficacité ? Nos étudiants réussissent-ils mieux avec le PRL ?

Des effets positifs et significatifs en termes de réussite pour des étudiants qualifiés de « moyens moins » et pour les plus faibles. Effet d'amortisseur pour les plus faibles : de meilleures notes mais ils ne parviennent pas à réussir. Croissance de la persévérance des étudiants les plus faibles et non amélioration de leurs chances de réussite. La multiplication des actions est préjudiciable sauf pour les lycéens issus de filières scientifiques (indifférence). Rendre obligatoire des actions ne résout pas le problème de la réussite des plus faibles : ils tendent à moins souvent abandonner

Efforts accrus des équipes pour se questionner sur l'efficacité. Pbs de méthodes : pbs des preuves (seules 58% tentative d'explicitation de la mesure des acquis et 36% en termes de performances). Des points de vue positifs plus nombreux et variés que les points négatifs. Les points négatifs plus développés que lors des précédents suivis (conditions de travail des enseignants).

Éléments de discussion : reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs, question de l'accompagnement dans la démarche d'évaluation, stratégie politique de l'établissement en matière de soutien à la réussite.

Nouveau protocole d'évaluation : après le recueil des actions réalisées pour l'année 2014-15, une série d'entretiens avec les responsables pédagogiques. Un groupe de travail de l'uB sur l'évaluation des formations la réussite en Licence (janvier-juin 2015). Des études de la réussite en concertation avec le Ministère réalisées par le CIPE.

Après cette présentation, la discussion s'engage en CP. Cathy PERRET rappelle que l'UB est la seule université à avoir mis en place une évaluation du PRL. Certains établissements adoptent une communication agressive vis-à-vis du PRL.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que la prochaine évaluation sera plus interactive, en lien avec les responsables pédagogiques. Cela permettra de mieux comprendre les choix opérés dans les composantes. Elle souligne le fait que le profil des étudiants a changé en 5 ans.

Sébastien CHEVALIER indique qu'il est toujours très intéressant d'avoir ce retour mais c'est frustrant de ne pas savoir si le PRL marche vraiment. La réussite étant multifactorielle, on ne peut pas tout expliquer par le seul biais du PRL. On a tous le sentiment que cela sert à quelque chose mais l'efficacité est très variable dans le temps, d'une filière à l'autre et d'une action à l'autre.

Sur les postes Fioraso fléchés PRL, le déficit était tel en termes de supports que tous n'ont pas été dédiés exclusivement à la réussite en licence. Il faudra prendre en compte cela pour mesurer leur impact (évaluation particulière).

Cathy PERRET précise que certaines équipes sont très satisfaites des dispositifs mis en place. Elles gardent donc leurs actions. D'autres n'ont pas le temps de réfléchir à leurs actions. Les initiatives et les évolutions sont donc assez minimes. On observe une certaine inertie du PRL.

Luc IMHOFF souligne le fait que la mise en place des cours intégrés a nécessité un gros travail en amont. De plus, le fait que les exigences dans l'enseignement secondaire vis-à-vis des lycéens se réduisent et ne facilitent pas le travail à mener avec les étudiants.

Jean-Pierre THIBAUT souligne le fait qu'il n'existe pas vraiment de critère d'efficacité. En statistiques (Psychologie), il y a des cours intégrés. Or les étudiants ne réussissent pas vraiment.



Les observations formulées en séance seront relayées en CFVU

6. Diplôme d'université : déclinaison du DU Soins et Accompagnement des Personnes Agées Démentes (SAPAD) à Fort de France

➤ Modifications apportées au DU SAPAD :

Evelyne KOHLI présente la demande de délocalisation de ce DU à Fort-De-France. Elle précise que le partenaire a souhaité que le nom du DU comporte les termes « maladie d'Alzheimer ».

L'intitulé est donc « DU Soins, Accompagnement et Maladie d'Alzheimer Martinique ».

Les contenus abordés visent à doter les participants de compétences dans les domaines suivants :

Actualisation des connaissances sur les différents aspects de la maladie d'Alzheimer et autres démences.

Acquisition de savoir-faire et savoir-être face aux personnes âgées démentes :

o Présentant des troubles psychiques et comportementaux.

o En fin de vie.

Acquisition de connaissances permettant aide, orientation, accompagnement et soutien des familles et des proches des malades.

Public visé - Pré requis : toute personne ayant obtenu un niveau Bac+2, impliquée dans l'accompagnement des personnes âgées et désirant actualiser ses connaissances dans les domaines du soin et de l'accompagnement des personnes âgées atteintes de maladie d'Alzheimer.

Les droits d'inscription sont de 3000 euros.

Une convention est passée avec l'organisme martiniquais pour définir les modalités de partenariat.

Dorian COLAS DES FRANCS demande si un travail est engagé avec les disciplines de sciences humaines pour ce DU. Il existe en effet un Master Vieillesse. Evelyne KOHLI répond qu'en effet, il y a une forte participation des départements de psychologie et de sociologie. Ce DU est accessible aux étudiants suivant les conditions décrites dans le projet.



Pas d'observation particulière sur cette demande de modification de DU

7. Offre de formation rentrée 2015

Grégory WEGMANN évoque en séance les demandes concernant la rentrée 2015 :

➤ ISAT Nevers - cursus Ingénieur : ouverture d'une option "Infrastructures et réseaux de transport"

Olivier SICOT présente en CP la demande concernant l'ouverture d'une option de 5ème année du cursus ISAT en septembre 2015 (cf annexe 3). Cette option est destinée aux étudiants des deux départements actuels de l'ISAT : le département Mécanique et Ingénierie des Transports (MIT) et le département Energétique Propulsion Electronique et Environnement (EPEE)

1. L'ISAT et son positionnement actuel

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports, sis à Nevers (58) est une unité de formation et de recherche de l'Université de Bourgogne et forme des ingénieurs dédiés aux métiers d'ingénieurs liés aux transports.

L'ISAT est une école d'ingénieur en 5 ans délivrant un diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs. Le premier cycle regroupe la première et la deuxième année de cycle préparatoire et le cycle ingénieur commence dès la troisième année pour une durée de 3 ans.

Les promotions dans le cycle ingénieur regroupent entre 120 et 150 étudiants par an, répartis sur 2 départements. Le cycle ingénieur est notamment accessible via les concours CCP TSI/ENSEA/Archimède et sur dossier.

Bien que la formation que dispense l'ISAT soit attractive, l'Institut souhaite compléter son offre de formation en vue d'irriguer les métiers des infrastructures et des réseaux de transports.

En effet, l'ISAT dispense des enseignements autour de ce qui se déplace (automobile, trains...) mais pas sur « ce sur quoi on se déplace ».

Olivier SICOT décrit ensuite le projet en termes d'effectifs attendus (20 étudiants environ) et d'équipe pédagogique.

Depuis 2012, de nombreuses visites ont été faites auprès d'acteurs majeurs touchant l'exploitation, la maintenance et la conception de réseaux et d'infrastructures de mobilité. Ces acteurs ont été choisis en fonction de leur lisibilité et de leurs particularités métiers.

L'objectif de ces visites était triple :

- Identifier le besoin en ingénieurs dans les métiers liés aux infrastructures et aux réseaux de transports
- Identifier le référentiel métier qui permettra de former des jeunes et d'atteindre les compétences souhaitées par ces acteurs économiques,
- Trouver des partenaires pédagogiques pour animer la future formation

Les principaux résultats de ces visites sont listés ci-dessous :

On peut noter un fort intérêt du corps professionnel lié aux transports routiers et ferroviaires ainsi que de gros potentiels d'emplois, notamment dans les domaines de la maintenance et de l'exploitation des réseaux et infrastructures de transports, aux échelles urbaines et interurbaines.

Les futurs ingénieurs devront suivre une formation multidisciplinaire alliant des contenus en ingénierie des transports mais aussi des contenus en économie des transports. La formation fera donc appel à des connaissances transverses entre les métiers relevant du secteur secondaire et du tertiaire.

Selon la synthèse des discours des partenaires rencontrés, les cadres de maintenance d'infrastructures et de réseaux sont très recherchés. La maintenance est celle des équipements et ne correspond pas aux grosses interventions de génie civil.

Les notions métiers entre ferré et routier sont globalement les mêmes sur les items proposés. Il existe néanmoins des spécificités à enseigner (10 à 15% du contenu).

La formation devra se concentrer sur les infrastructures en tant qu'outil de transport au service de réseaux.

La mobilité urbaine représente un enjeu majeur.

Les partenaires sont notamment : APRR, CG58, IFSTTAR, KEOLIS, RFF, SNCF, Vinci...

La maquette de la formation est détaillée en séance ainsi que le calendrier prévisionnel de déploiement.

Frédéric DEBEAUFORT souligne la qualité du projet. Il y aura une cohérence à trouver avec l'ouverture du département Génie Civil à Auxerre. L'interaction entre les filières aura un sens.

Olivier SICOT précise que l'intitulé sera bien "Infrastructures et réseaux de transport".

Pour le financement, cela représente en fait une faible augmentation du nombre d'heures. Certains partenaires proposent de plus que les étudiants puissent faire des TP dans leurs infrastructures, ce qui est très positif. L'ISAT collecte de la taxe d'apprentissage.

Sébastien CHEVALIER souligne le fait que cette option soit conçue également selon une approche sociologique, ce qui est très intéressant.

Olivier SICOT rappelle que l'ISAT compte des psycho-acousticiens et que le fait de prendre en compte le facteur « humain » est important (cf Polytechnique qui compte un département de sociologie).

Ce projet est inédit en France dans le contenu qui associe les Sciences humaines.

Le projet a « mûri » pendant un an et est à présent prêt à être ouvert pour la rentrée 2015.



Pas d'observations particulières sur cette demande

➤ IAE Dijon - Master Chargé d'Affaires en Entreprises : ouverture d'un parcours en alternance
Report de ce dossier à la CP du 10 mars 2015.

➤ IAE Dijon - Master Administration des Entreprises - alternance : ajout d'une matière à l'UE 3 du semestre 4
Report de ce dossier à la CP du 10 mars 2015.

8. Convention UB – Ville de Longvic

Grégory WEGMANN présente cette convention qui précise les modalités pédagogiques de gestion de la LP Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé.
C'est un dispositif que l'on connaît pour d'autres formations et qui revient chaque année. Le conseil de l'UFR Sciences Humaines a bien validé cette convention en décembre 2014.



Pas d'observation particulière sur cette convention pédagogique

Dorian COLAS DES FRANCS souhaite aborder le fait que la composition de la CP n'a pas encore été revue. Il était question que des statuts de la CP soient adoptés.
Grégory WEGMANN confirme que la réflexion avait été lancée à ce sujet mais n'a pour l'instant pas abouti. Il va relancer la gouvernance à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 11 heures 45.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN

Annexes :

- 1 - présentation de Thomas THEVENIN pour le point 4*
- 2 - présentation de Cathy PERRET pour le point 5*
- 3 – présentation d'Olivier SICOT pour le point 7*

*Prochaine CFVU : 02.02.2015
Prochain CA : 05.02.2015
Prochaine CP : 10.03.2015*